

16^{ème} RALLYE REGIONAL DU PICODON

11 & 12 Septembre 2010

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

- Parution du règlement :	Lundi 02 Août 2010
- Ouverture des engagements :	Lundi 02 Août 2010
- Clôture des engagements :	Lundi 30 Août 2010
- Parution du Road Book : Restaurant Le Parc à Dieulefit	Dimanche 05 Septembre 2010
- Affichage de la liste des engagés : Restaurant le Parc à Dieulefit	Le 05 Septembre 2010
- Vérification des documents : Les Promenades à Dieulefit	Le 11 septembre 2010 de 8h00 à 13h00
- Vérification des voitures : Parking des Promenades à Dieulefit	Le 11 septembre 2010 de 8h15 à 13h15
- Entrée au parc Fermé après les vérifications.	Parking des Promenades à Dieulefit
- Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le 11 Septembre 2010 à 13h45
- Publication des équipages admis au départ :	Le 11 Septembre 2010 à 14h20
- Départ 1 ^{ère} étape sortie Parc à Dieulefit :	1 ^{ère} voiture à 15h00
- Arrivée 1 ^{ère} étape entrée Parc Fermé à Dieulefit :	1 ^{ère} voiture à 16h31
- Publication des résultats partiels à Dieulefit :	Le 11 Septembre 2010, 30' après l'arrivée du dernier concurrent.
- Départ 2 ^{ème} étape - 2 ^{ème} section - sortie Parc de Dieulefit	1 ^{ère} voiture à 08h00
- Arrivée 2 ^{ème} étape - entrée Parc Fermé à Dieulefit :	1 ^{ère} voiture à 14H38
- Vérifications Finales : TOP GARAGE à Dieulefit	
- Publication des résultats du Rallye au Parc à Dieulefit :	Le 12 septembre 2010, 30' après l'arrivée du dernier concurrent
- Remise des Prix : SUR LE PODIUM D'ARRIVEE :	Dimanche 12 Septembre 2010

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organisateur administratif et l'Ecurie Dieulefit Sport Auto organisateur technique organisent, en partenariat les 11 et 12 Septembre 2010 le :

16^{ème} RALLYE REGIONAL DU PICODON

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A, sous le permis d'organisation numéro **R 308** en date du 09/06/10 et par le COMITE RHONE ALPES sous le N° **R 24** en date du 01/06/10.

Comité d'Organisation

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- La Présidente Aurélie PELLEGRIN et les Membres de Dieulefit Sport Auto.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar

916 route du Village – Les Immolards - – 26130 CLANSAYES

TEL & FAX : 04.75.04.51.66 www.asamontelimar.com Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Permanence du Rallye

- ☞ Avant l'épreuve : Restaurant LE PARC à Dieulefit
- ☞ Pendant l'épreuve : PC du rallye à Dieulefit

1.1P. Officiels de l'Epreuve

Président du Collège	Mr BRANCHE Jacques	3088
Membres du Collège	Mr VEYRET Emmanuel	1316
	Mr ANNOVAZZI Jean-Carl	8408
Secrétaire du Collège	Mme ANNOVAZZI Agnès	151454
Directeur de Course	Mr COLLIN Alex	9671
Directeurs de Course Adjoints	Mr CLAUSS Jean-Pierre	2662
	Mr MAUVEAUX Jean-Pierre (sécurité)	2735
	Mr DETROYAT Jean	3042
	Mr ROSSIGNOL Didier	11521
Commissaires Techniques: (Responsable)	Mr TERMINARIAS Patrick	18237
Commissaires Techniques : (Adjoint)	Mr BOISSIN Michel	2405
	Mr BLANC Philippe	38131
	Mr CORBET Robert	6850
	Mr CANEL Jean-Louis	50539
Relations Concurrents	Mr VINCENT GENOD Stéphane	24887
	Mme CHAMPOMIER Catherine	8654
	Mr COSTE Raymond	41191
Chargé de la Publicité	Mr BOUVIER Vincent	24901
Responsable des Classements / Informatique	Mr DEBOS Jean-Luc	
Juges de Faits	Mr DO VALLE MARTINS Luc	2369
	Mr LEREBoullet Olivier	160349
Relation Presse	Mr CAYRIER Bernard	153442
Directeurs Course sur les E. S.		
ES 1-3-6 COMPS	Mr HERITIER Thierry	1713
ES 2-4-7 TRUINAS	Mr CARRIER Jean-Michel	12047
Adjointe	Mme DESMARIS Catherine	113139
ES 5-8 EYZAHUT	Mr GIBILY Christian	3302
Responsables des Commissaires	Mr PITARCH Floréal	2729
Assistance médicale (Médecin Chef)	Mr CHEREAU Patrick	
Observateur du Comité	Mr MOCELLIN Denis	3310
Voiture Info	INFO RALLYE	
Voiture Damier	Mr DUMOND Daniel	2345
	Mr GAGNAIRE Philippe	3064

1.2P. Eligibilité

Le 16^{ème} Rallye Régional du Picodon compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2010
- Le Championnat du Comité Rhône-Alpes des Rallyes Régionaux
- Le Challenge ASA Montélimar / Subaru Vercors Automobiles

1.3P. Vérifications avant le Départ

Les équipages engagés pourront **consulter sur le site de l'ASA (www.asamontelimar.com) leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu le samedi 11 Septembre de 8 h 00 à 13 h15 sur Les Promenades à Dieulefit**. Les vérifications finales seront effectuées : TOP GARAGE (M.O 45.00 € TTC)

Art. 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art. 3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.1P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1.5P. Toute Personne désirant participer au 16^{ème} Rallye Régional du Picodon doit adresser à **L'A.S.A. Montélimar – 916 route du Village - Les Immolards – 26130 CLANSAYES** (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-joint dûment complété avant le 30 Août 2010.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs avant : le 30.08.10 : **260 €**

B) Sans la publicité facultative des organisateurs avant : le 30.08.10 : **520 €**

3.1.12P. Règlement des droits

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement sera refusé - si l'épreuve n'a pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,

- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art. 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 4 classes de cylindrée corrigée :

Classe 1 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA confondus) réparties en 8 classes de cylindrée :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5K : Kit-Cars jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6K : Kit-car, FRC, S1600 au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7S : S2000 de 1600 cm³ à moins de 2000 cm³

Classe 7K : Kit-Cars au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 8 : au-dessus de 2000cm³

Les voitures du groupe GT de série réparties en 2 classes de cylindrée :

Classe 9 : moins de 2000 cm³

Classe 10 : plus de 2000 cm³

Les voitures du groupe **F 2000** réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures du groupe **R** réparties en 3 classes de cylindrée :

Classe 1 : R1A jusqu'à 1 400 cm³ et R1B plus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³

Classe 2 : R2B plus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³ et R2C plus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

Classe 3 : R3C jusqu'à 2 000 cm³, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2 000 cm³ et R3 T suralimenté jusqu'à 1 600 cm³

Les voitures du groupe **FRC** :

Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

Les voitures du groupe **Z** sont réparties en 1 classe de cylindrée :

Classe 15

4.2P. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Assistance interdite en dehors des parcs prévus.

Le respect de cette interdiction sera contrôlé par un juge de faits. Une plaque d'assistance sera remise aux vérifications des documents. Les plaques supplémentaires seront disponibles au prix de **8 € chacune**

Art.5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées sur un additif remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Art.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 16^{ème} Rallye Régional du Picodon représente un parcours de 167.40 kms. Il est divisé en 2 Etapes et 3 Sections. Il comporte 8 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 38.40 Kms.

ES COMPS : 1 - 3 - 6	4.96 km x 3	= 14.88 Km
ES TRUINAS : 2 - 4 - 7	4.32 km x 3	= 12.96 Km
ES EYZAHUT : 5 - 8	5.28 km x 2	= 10.56 Km

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Le Dimanche 05 Septembre 2010 de 9h00 à 20h00

Le Vendredi 10 Septembre 2010 de 9h00 à 16h00 et de 18h00 à 20h00

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximums (Art 6.2.1 du règlement standard)

Toute infraction sera sanctionnée conformément à l'article 6.2.4. De la réglementation F.F.S.A

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage de l'ES. Il le fera réaliser à ses frais et il devra en avvertir le Directeur d'épreuve avant le passage de la voiture damier. (Cibiste).

Art.7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Jaune
Chef de poste : Chasuble Orange

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.4P. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves Spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Chronométrage au 1/10 de seconde

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.8P. PENALITES - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.10P. PRIX – COUPES – CHALLENGES

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

SCRATCH				GROUPES (X6)	20 Pts	+ 20 Pts
1 er	460,00 €		1 er	260,00 €	260,00 €	
2 éme	300,00 €		2 éme		160,00 €	
3 éme	180,00 €					
			TOTAL		2 520,00 €	
TOTAL	940,00 €					
CLASSES (X 18)	-4 Pts	4 à 8 Pts	9 à 12 Pts	13 à 15 Pts	+ de 16 Pts	
1 er	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	
2 éme		130,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €	
3 éme			110,00 €	110,00 €	110,00 €	
4 éme				90,00 €	90,00 €	
5 éme					70,00 €	
TOTAL					11 880,00 €	
COUPE DES DAMES					260,00 €	
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES					15 600,00 €	

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues : **A8 4RM/FA8 4RM/A8 2RM/FA8 - A7/A7K/FA7- A6/A6K/FA6, A5/A5K/FA5 et N4 4RM/FN4 4RM/N4/FN4 2RM**

Coupes: de nombreuses coupes récompenseront les lauréats des divers classements.

Plusieurs Commissaires seront récompensés.

La Remise des prix aura lieu le 12 Septembre 2010 sur le PODIUM D'arrivée après que la dernière voiture arrivée soit rentrée au parc

16ème RALLYE DU PICODON

Contrôles	Itinéraires	Km entre CH	Km totaux	Temps Imparti	Horaire. 1ère Voiture	Horaire. Dernière Voiture
SAMEDI 11 Septembre 2010 : 1ère ETAPE 1ère SECTION						
SECTEUR N°1 DIEULEFIT - DIEULEFIT						
CH 1	Sortie du Parc Fermé Dieulefit		0,00		15 H 00	17 H 30
CH 2	A Droite. Entrée Parc Assistance	1,17	1,17	00 H 05	15 H 05	17 H 35
PARC ASSISTANCE DIEULEFIT 20'						
SECTEUR N° 2 DIEULEFIT - COMPS						
CH 3	Sortie du Parc Assistance Dieulefit			00 H 20	15 H 25	17 H 55
CH 4	1000m après la ferme de Veyret	4,93	6,10	00 H 10	15 H 35	18 H 05
SECTEUR N° 3 COMPS - TRUINAS						
DES 1	140 m après CH 2			00 H 03	15 H 38	18 H 08
AES 1	D 223	4,96				
CPS 1	D 223	5,25				
CH 5	Devant la Mairie de Truinas	16,68	22,78	00 H 30	16 H 08	18 H 38
SECTEUR N° 4 TRUINAS - DIEULEFIT						
DES 2	80m après le CH			00 H 03	16 H 11	18 H 41
AES 2	A hauteur de la carrière	4,32				
CPS 2		4,54				
CH 6	Entrée du Parc Fermé Dieulefit	11,46	34,24	00 H 20	16 H 31	19 H 01
PARC FERME DE FIN D'ETAPE DE DIEULEFIT : Pointage en avance autorisé						

DIMANCHE 12 Septembre 2010 : 2ème ETAPE 2ème SECTION						
SECTEUR N° 5 DIEULEFIT - COMPS						
CH 7	Sortie du Parc Fermé Dieulefit		0,00		08 H 00	10 H 30
CH 8	A Droite. Entrée Parc Assistance	1,17	35,11	00 H 05	08 H 05	10 H 35
PARC ASSISTANCE DIEULEFIT 30'						
SECTEUR N° 6 DIEULEFIT - COMPS						
CH 9	Sortie du Parc Assistance Dieulefit				08 H 35	11 H 05
CH 10	1000m après la ferme de Veyret	4,93	40,04	00 H 10	08 H 45	11 H 15
SECTEUR N° 7 COMPS - TRUINAS						
DES 3	140 m après CH 2			00 H 03	08 H 48	11 H 18
AES 3	D 223	4,96				
CPS 3	D 223	5,25				
CH 11	Devant la Mairie de Truinas	16,68	56,72	00 H 30	09 H 18	11 H 48
SECTEUR N° 8 TRUINAS - EYZAHUT						
DES 4	80m après le CH			00 H 03	09 H 21	11 H 51
AES 4	A hauteur de la carrière	4,32				
CPS 4		4,54				
CP	Sortie de Pont de Barret	20,26				
CH 12	800 M après le village d'Eyzahut	27,59	84,31	00 H 45	10 H 06	12 H 36
SECTEUR N° 9 EYZAHUT - DIEULEFIT						
DES 5	Au carrefour de la carrière			00 H 03	10 H 09	12 H 39
AES 5		5,28				
CPS 5	X D 263 / D 179 A gauche Souspierre	5,50				
CH 13	Entrée Parc Regroupement	16,36	100,67	00 H 30	10 H 39	13 H 09

PARC DE REGROUPEMENT DE DIEULEFIT 1H 20**DIMANCHE 12 Septembre 2010 : 2ème ETAPE 3ème SECTION****SECTEUR N° 10 DIEULEFIT - COMPS**

CH 14	Sortie du Parc Fermé Dieulefit		0,00		11 H 59	14 H 29
CH 15	A Droite. Entrée Parc Assistance	1,17	101,84	00 H 05	12 H 04	14 H 34

PARC ASSISTANCE DIEULEFIT 30'**SECTEUR N° 11 DIEULEFIT - COMPS**

CH 16	Sortie du Parc Assistance Dieulefit				12 H 34	15 H 04
CH 17	1000m après la ferme de Veyret	4,93	106,77	00 H 10	12 H 44	15 H 14

SECTEUR N° 12 COMPS - TRUINAS

DES 6	140 m après CH 2			00 H 03	12 H 47	15 H 17
AES 6	D 223	4,96				
CPS 6	D 223	5,25				
CH 18	Devant la Mairie de Truinas	16,68	123,45	00 H 30	13 H 17	15 H 47

SECTEUR N° 13 TRUINAS - EYZAHUT

DES 7	80m après le CH			00 H 03	13 H 20	15 H 50
AES 7	A hauteur de la carrière	4,32				
CPS 7		4,54				
CP	Sortie de Pont de Barret	20,26				
CH 19	800 M après le village d'Eyzahut	27,59	151,04	00 H 45	14 H 05	16 H 35

SECTEUR N° 14 EYZAHUT - DIEULEFIT

DES 8	Au carrefour de la carrière			00 H 03	14 H 08	16 H 38
AES 8		5,28				
CPS 8	X D 263 / D 179 A Gauche Souspierre	5,50				
CH 20	Entrée Parc Regroupement	16,36	167,40	00 H 30	14 H 38	17 H 08

PARC FERME DE FIN DE RALLYE DE DIEULEFIT : Pointage en avance autorisé

ANNEXE I

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des municipalités des communes traversées par le RALLYE que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser et organisera encore cette année le Rallye du PICODON DIEULEFIT.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 05 Septembre 2010.

Reconnaisances autorisées uniquement :

Le dimanche 05 Septembre 2010 de 9h00 à 20h00

Le vendredi 10 Septembre 2010 de 9h00 à 16h00 et de 18h00 à 20h00

De plus, dans tous les Rallyes asphaltés, le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximums (Art 6.2.1 France Auto 2010)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.
30 Km/h dans les agglomérations.**

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement,
Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable Rallye du PICODON et vous remercie par avance de votre sportivité.